

## **Commune de VILLARD-SUR-DORON**

### **Conseil Municipal du Mercredi 30 Novembre 2011 à 20 heures**

**Présents :** Mesdames et Messieurs Emmanuel HUGUET, Patricia PALLUEL-BLANC, Jean-Paul HENRIOUX, Carine MEILLEUR, Cédric MEILLEUR, André PALLA, Xavier HERPIN, Patrick BONNEFOY, Jean-François DUGIT-GROS, Hélène DURAND, Dominique REGE METRAL, Karine MEILLEUR, Denis ROUX

**Absents :** Hélène DURAND (pouvoir à Dominique REGE METRAL).

**Secrétaire de Séance :** Carine MEILLEUR.

*Après approbation du Procès-Verbal du conseil précédent et l'explication du rattachement de la délibération concernant les primes du personnel, il est passé à l'ordre du jour.*

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord.

#### **Point n° 1 : Délibération : SIVOM : Réforme des Statuts**

Mr le Maire présente les conclusions des différentes réunions de travail des élus du SIVOM de l'été 2011 et explique le nécessaire positionnement des élus de Villard pour avancer rapidement dans la démarche et la rédaction des nouveaux statuts.

Le conseil approuve à l'unanimité les propositions présentées portant sur :

- La création d'une compétence supplémentaire « centre multi-activités »
- La modification de la clé de répartition des participations des communes au budget du SIVOM :
  - Compétence générale : 5% Crest Voland, 75% Hauteluze, 20% Villard sur Doron.
  - Compétence optionnelle : 80% Hauteluze, 20 % Villard sur Doron.
  - Compétence centre multi-activités. 5% Crest Voland, 83% Hauteluze, 12% Villard sur Doron.
- La modification de la représentativité au sein du Conseil Syndical
  - Compétence générale : 3 sièges Crest Voland, 5 sièges Hauteluze, 5 sièges Villard sur Doron.
  - Compétence optionnelle : 5 sièges Hauteluze, 5 sièges Villard sur Doron.
  - Compétence centre multi-activités. 2 sièges Crest Voland, 5 sièges Hauteluze, 2 sièges Villard sur Doron.
- La prospective financière proposée pour la période 2012-2017.

Le conseil rappelle qui limitera sa contribution annuelle à 150 000 €.

#### **Point n°2 : Délibération : Implantation des SIL (Signalisation d'Intérêt Local)**

Monsieur le Maire rappelle le travail important réalisé au niveau de la Communauté de Communes du Beaufortain visant à harmoniser la signalétique des activités économiques de notre canton. Le programme entre dans sa phase de réalisation.

A l'unanimité, il est validé le principe du financement de 2 supports implantés au carrefour de Bisanne ainsi que dans le secteur « caisse des remontées mécaniques ». La Commune se charge du paiement de la structure support, les lames seront à la charge des commerçants. Affectation de cette dépense au compte 2188.

#### **Point n° 3 : Délibération : Acquisition Duret**

A l'unanimité, le conseil valide le prix définitif de 270 000 € pour l'acquisition de la Maison ainsi que le terrain. Les frais de notaire sont à la charge de la Commune (5 000 €).

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

#### **Point n° 4 : Délibération : Décision Modificative**

A l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Maire à procéder aux ajustements de crédits nécessaires pour financer l'opération ci-dessus.

#### **Point n° 5 : Délibération : Révision des tarifs des prestations communales 2012**

Le conseil approuve le maintien des tarifs de l'année 2012 tels que ci-après :

<b>Tarifs des Prestations Communales :</b>
--

<b>Intervention des véhicules communaux avec chauffeur</b>	
--	--

Tarifs horaires déplacement compris	
Caterpillar - Unimog - Hydréma - Mercedes	95,40 €
Renault Kangoo – Citroen Berkingo-	17,30 €
Mitsubishi	23,35 €

<b>Main d'œuvre employés communaux (€/heure)</b>	26,40 €
<b>Concessions et prestations funéraires</b>	
Concession trentenaire 2m <sup>2</sup>	273,00 €
Concession trentenaire 4 m <sup>2</sup>	638,00 €
Case du columbarium trentenaire	370,00 €
<i>Creusement fosses</i>	
Inhumation et ré inhumation	436,00 €
Inhumation et ré inhumation avec sur profondeur >1.60 m	578,00 €
- Exhumation	436,00€
- Par cercueil dégagé	138,00 €
Ouverture et fermeture de sépulture - tarif horaire	26,00 €
Ces tarifs s'entendent terre déposée sur tombe protégée, jouxtant la fosse concernée, à la demande de la famille, l'évacuation éventuelle de la terre sera facturée en plus au temps passé.	

<b>Participation pour non réalisation d'aires de stationnement (permis de construire)</b>	8 000,00 €
Conformément à la Loi SRU n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 et à la délibération du Conseil Municipal n° 48-95 du 27 octobre 1995 instituant cette participation conformément à l'article L 421-3 du Code de l'Urbanisme	
<b>Indemnité versée pour le gardiennage de l'église</b>	
Indemnité annuelle versée au Comité Paroissial de la Commune	468,00 €
<b>Concessions d'utilisation d'équipements communaux et d'occupation du domaine forestier communal</b>	
Redevance pour une durée de 9 ans Selon les conventions à intervenir avec les concessionnaires	406.80€

<b>Concessions d'occupation du domaine public communal par les commerçants, artisans ou industriels</b>	
Redevance au m <sup>2</sup>	6,00 €

<b>Photocopies et fax</b>	<b>Tarifs particuliers</b>	<b>Tarifs associations Villaraines</b>
Format A4 noir & blanc	0.20 €	0.05 €
Format A4 noir & blanc recto-verso		
Format A3 noir & blanc	0.40 €	0.10 €
Format A4 couleur	0.50 €	0.10 €
Format A3 couleur	1.00 €	0.20 €
Fax – envoi : 1 page	0.50 €	
Fax – envoi page supplémentaire	0.10 €	
Fax – réception	0.20 €	
<i>Pour les associations : papier blanc fourni, papier couleur à fournir</i>		

<b>Tarifs salle polyvalente</b>			
	Villaraains	Extérieurs	Associations villaraines ou cantonales
1 journée	90 €	120 €	Gratuit
½ journée	45 €	60 €	Gratuit
Week-end (jusqu'à 3 jours)	170 €	220 €	
Elus et personnel communal	Gratuit une fois par an		
Pot de sépulture	gratuit		
Réunion			Gratuit
Cinéma			Gratuit
Activités gratuites proposées au public			Gratuit
Activités lucratives (entrée payante, repas dansant, loto, taro, cours payants, ventes)	Jusqu'à 2 jours : 45 €/jour – 1 semaine : 100 € Au-delà d'1 semaine : sur devis		

<b>Inscription annuelle à la Bibliothèque</b>	Harmonisation cantonale
Jeune jusqu'à 16 ans	gratuit
Adulte seul	6.00 €
famille	10.00 €

**Tarifs de l'eau :**

compteurs	Location	remplacement
3 m3	18.66 €	62.12 €
5 m3	24.89 €	72.42 €
7 m3	60.38 €	192.58 €
10 m3	67.12 €	199.82 €
20 m3	138.21 €	328.24 €

<b>Abonnement</b>	59.67 €
<b>Coût de l'eau (en € par m3)</b>	
de 1 à 100 m3	0,99 €
au-delà de 100 m3	0,78 €
<b>Redevance pollution agence de l'eau/m3</b>	0.22 €

- Précise que le remplacement d'un compteur d'eau sera majoré du coût de main d'œuvre des employés communaux et du forfait de déplacement des véhicules communaux,
- Précise que, conformément à l'article n° 23 du règlement du service des eaux, adoptés avec le schéma directeur d'eau potable, les frais de fermeture et réouverture sont à la charge de l'abonné, tels que prévus dans ce même article.

**Point n° 6 : Délibération : Frais de Secours – Hiver 2011/2012**

**Hors des pistes balisées**

Zones exceptionnelles hors-pistes	670.00 €
Secours aux frais réels engagés	
- chenillettes	179.00 €/heure
- pisteur secouriste	44.00 €/heure
- scooter (y compris pisteur)	69.00 €/heure

- véhicule 4 x 4 (y compris chauffeur)	72.00 €/heure
--	---------------

### **Domaine alpin**

**Front de neige / accompagnement : 62€**

**Zone A : 202€**

**Zone B : 342€**

**Convention avec SAVOIE AMBULANCE pour transports sanitaires** – Le principe d'un forfait journalier ne correspond pas aux attentes des élus la convention proposée par le prestataire ne sera pas signée et validée en l'état.

#### **Point n°7 : Secours hélicoptés – Hiver 2011/2012**

Secours hélicopté 51.18 €/minute de vol. Accord à l'unanimité. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le Convention avec la SAF

#### **Point n°8 : Taxe d'Aménagement**

Suite à la suppression au 1<sup>er</sup> Mars 2012 de la Taxe Locale d'Equipement et de la Taxe du Département au profit de la taxe d'Aménagement, le Conseil Municipal décide l'application d'un taux de 3% pour cette nouvelle taxe (2 abstentions).

#### **Point n°9 : Avenant au contrat de l'agent de l'accueil**

Accord à l'unanimité pour le passage à 35h00 de Mme JODELET Lionelle, le temps de procéder au recrutement sur le poste de directeur général des services.

#### **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire informe les élus du contenu du prochain Plan Local de l'Habitat Arlysère.
- Travaux en cours : Fin des travaux début Décembre pour la Place du Village. Salle Communale Bisanne 1500 : réception des travaux le 07 Décembre.
- Information sur l'organisation du déneigement et révision de l'accord 35h des Services Techniques.
- Repas de la Sainte Barbe le 11 Décembre à la Salle Polyvalente

**Le prochain conseil municipal aura lieu le 19 Janvier à 19h30.**

**Le Maire,  
Emmanuel HUGUET**